

VIGILANCE



POUR ÉVITER LES REFUS DE BENNES DANS LA FILIÈRE DE TRAITEMENT, NOUS VOUS RAPPELONS QUE SONT **STRICTEMENT INTERDITS LES DÉCHETS CONTENANT :**

DE L'AMIANTE



DU PLÂTRE



DU CIMENT



DU PLASTIQUE



DU BOIS



**VEUILLEZ CONSULTER LE GARDIEN
AVANT TOUT DÉPÔT DANS LA BENNE**

**LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT D'INTERDIRE L'ACCES AU SITE
À TOUT USAGER QUI NE RESPECTE PAS CETTE MISE EN GARDE**